



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

Réunion ordinaire du Conseil d'administration

Le 24 novembre 2020 à 19h30

Google Hangout

#112, 8627 rue Marie-Anne-Gaboury | Edmonton (Alberta)

Ordre du jour

Membres	Ijab Khanafer, Abdourahmane Diallo, Christian Daniel, Dominique Rhul, Vaninah Verahsawmy, Alexandra Riduet, Amy Shafey, Julie Lussier, Guylaine Fournier, Mélanie Grell, Ndeye Fatou Ngom
Absent	Philippine Smith
Employés	Mireille Péloquin, directrice désignée David Caron, contractuel

1. Bienvenue

Ijab Khanafer, présidente, souhaite la bienvenue à tous à 19h40.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 21 et 29 octobre 2020
4. Invitation aux parents à assister aux rencontres du Conseil d'administration
5. Demande de remboursement d'un parent
6. Éclosion de la Covid-19 à la garderie Belle Nature
 - a. Salaire des employés durant la fermeture
 - b. Rapport d'enquête
 - c. Fermeture Avant et après-école Sainte-Jeanne-d'Arc
7. Politique enfant a besoin particulier
8. Rapport financier
9. Rapport des coordonnateurs
10. Rapport de la direction
 - a. Lettre aux parents fin de la subvention de 25\$ par jour
 - b. Réouverture repas Gabrielle Roy, collation Belle Nature et À l'Aventure
11. Varia : Service Avant et Après l'École (AAE)
12. Date de la prochaine rencontre
13. Fin de la rencontre

Proposition d'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal du 21 et 29 octobre 2020

Proposition d'adoption du procès-verbal de la réunion du 21 et du 29 octobre 2020.



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

4. Invitation aux parents à assister aux rencontres du Conseil d'administration

Le CEPP étant un organisme à but non lucratif géré par les parents, il est important d'être transparent et d'avoir une voie de communication entre les parents et le Conseil d'administration. L'année dernière, plusieurs parents ont assisté comme observateur à des rencontres du Conseil d'administration, y compris une éducatrice. Cette pratique pose des défis concernant la présence aux réunions d'individus qui ne sont pas membres élus ou personne-ressource invitée. La crainte est que cela vienne prolonger les rencontres déjà très longues et que les membres élus se désintéressent. Une autre crainte est que les membres du CA hésitent à s'exprimer ouvertement vu la présence d'observateurs. Voici quelques suggestions pour assurer un lien entre les parents et les rencontres du CA du CEPP :

- 1) faire des rencontres spéciales du genre *Town Hall* avec les parents, c'est-à-dire des rencontres dédiées à la discussion avec les membres du CA pour informer et écouter les parents; ou
- 2) inviter les parents à se joindre comme observateurs pouvant écouter, mais sans droit de parole; ou
- 3) enregistrer les rencontres que les parents pourraient écouter par la suite; ou
- 4) inviter les parents aux rencontres et leur donner un temps au début, pas plus que 15 minutes, pour adresser la parole. Ils pourraient rester pour la réunion, mais sans droit de parole; ou
- 5) inviter les parents à présenter au CA, mais à condition d'en avoir fait la demande trois jours avant le CA pour s'inscrire à l'ordre du jour. Le CA leur accorderait un maximum de 15 minutes; ou
- 6) ne pas inviter les parents et continuer à publier les procès-verbaux sur le site Web; ou
- 7) inclure une section dans la circulaire mensuelle informant les parents qu'ils peuvent écrire à parents@cepp.info en tout temps pour communiquer directement avec le CA.

Proposition : a) de convoquer des rencontres spéciales du genre *Town Hall* avec les parents, c'est-à-dire des rencontres dédiées à la discussion avec les membres du CA pour informer et écouter les parents; b) de continuer à afficher les procès-verbaux sur le site Web; c) d'inclure une section dans la circulaire mensuelle informant les parents qu'ils peuvent écrire à parents@cepp.info en tout temps pour communiquer directement avec le CA.
Adoptée

Il est suggéré que les coordonnateurs organisent des rencontres de classe avec les parents. Les membres du CA disent ne pas connaître ni les autres parents ni leurs enfants qui sont dans la classe que leur enfant.

5. Demande de remboursement d'un parent

La directrice a partagé un échange de courriels avec un parent dont l'enfant est inscrit au CEPP. Le parent demande un remboursement des frais vu son insatisfaction des services



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

rendus et de la faible présence de ses enfants à la garderie. L'administration n'est pas autorisée à accorder des exceptions aux politiques et procédures établies par le CEPP. Ce parent n'est pas le seul à demander un remboursement pour les absences causées par le virus, mais ce parent en particulier demande un remboursement basé sur la qualité des services offert par le CEPP. Les membres croient que les politiques sont claires et qu'il faut les respecter. La Covid-19 pose des défis qui se manifestent dans ce cas. Habituellement, le parent aurait pu parler directement avec l'éducatrice, mais ne pouvant pas entrer dans la classe, les petits problèmes prennent une plus grande dimension menant à de l'insatisfaction.

Proposition de ne pas rembourser le parent en question et de lui envoyer une lettre explicative.

Adoptée

6. Écllosion de la Covid-19 à la garderie Belle Nature

a. Salaire des employés durant la fermeture

Les recherches et les propositions suivantes ont été partagées avec les membres du CA et adoptées électroniquement.

Il existe un programme qui offrirait une compensation maximale de 500\$ par semaine aux éducatrices. Pour y qualifier, il faudrait que les éducatrices ne touchent aucune autre compensation ou rémunération. Ce programme n'est pas recommandé, car ils les pénaliseraient financièrement.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-maladie-relevance-economique/pcmre-semaines-demande.html>

L'autre option serait qu'elles soient mises en congé santé avec un relevé d'emploi leur permettant de faire demande pour l'assurance maladie. Il ne serait pas nécessaire de fournir une note médicale. Là aussi, ces employés recevraient seulement 55% de leur salaire jusqu'à un maximum de 573\$ par semaine. Le CEPP ne pourrait pas compenser la différence de 45%. Tout revenu reçu pendant un congé doit être déclaré, alors elles perdraient leur prestation ou celle-ci serait réduite.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-maladie.html>

Recommandation Rémunérer le salaire habituel aux employés et laisser intacte leur banque de congé maladie vu que leur site de travail est fermé. Celles qui sont en santé ne peuvent pas se présenter au travail et n'y ont pas accès. Laissant intacte la banque de congé maladie leur permettrait de prendre congé lorsque la garderie est ouverte et qu'elles ne se sentent pas bien. Notons que le budget du CEPP prévoit cette dépense salariale pour les employés. Les revenus perdus des parents seront comblés par la subvention CAGJE.

Proposition de rémunérer les employés permanents à Belle Nature pour compenser le temps de fermeture dû à la Covid-19. Ce temps est considéré un congé forcé causé par la pandémie et ne sera pas retiré de la banque de vacances, de maladie ou de congé personnel de ces employés.

Adoptée



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

b. Rapport d'enquête

L'administration a mené une enquête auprès des employés de Belle Nature sur l'éclosion de la Covid-19 dans le centre. Chaque employé a témoigné de lacunes dans le respect des procédures par des collègues et par elles-mêmes. Rappelons que la responsabilité première d'assurer le respect des normes sanitaires revient à la coordonnatrice du site. La FPFA a entrepris des mesures disciplinaires auprès de la coordonnatrice et du personnel. Elle a remis un plan d'action qui décrit ce qu'elle fera dorénavant pour prévenir d'autres éclosions. La FPFA a accepté son plan et veillera de près les suivis. En réaction à la gestion de l'éclosion, la FPFA a modifié son protocole pour ajouter de nouvelles mesures de santé et de sécurité dans tous les centres telles que :

- le port du masque en tout temps par tous les éducateurs;
- l'entrée des codes des parents dans EZCare par l'éducatrice à l'accueil pour éviter que le parent touche le clavier;
- les employés de différentes cohortes ne peuvent pas se côtoyer à l'heure des repas et des pauses.

Proposition d'un huis clos.

Adoptée

Proposition de lever le huis clos.

Adoptée

On note l'appréciation de l'application HiMama. Un membre exprime ne pas savoir avec qui communiquer en l'absence de la coordonnatrice. On explique qu'il y a toujours un coordonnateur sur place à qui adresser ses demandes. L'application n'est pas suffisante comme méthode de communication avec les parents durant la pandémie, or l'importance d'augmenter la communication directe avec les parents. Les coordonnateurs en seront avisés.

c. Fermeture Avant et après à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc

Le service de garde à Sainte-Jeanne-d'Arc a été fermé dû à un cas de la Covid-19 parmi les employés. Un des deux employés a confirmé avoir été en contact direct avec un membre de sa famille atteint du virus; elle n'est pas revenue au travail lorsqu'elle l'a appris. Durant son absence, elle a confirmé avoir testé positif. Pour assurer la santé et la sécurité de tous, l'administration a décidé de fermer le service. Les parents ont été avisés au courant de la journée du lundi 2 novembre et le service a été fermé du 2 en après-midi jusqu'au 12 novembre, 7,5 jours en tout, mais seulement 4,5 jours de service. Les 9 et 10 étaient des journées pédagogiques et le 11 novembre était un jour férié.

Jusqu'à présent, aucun parent n'a demandé d'être remboursé pour ces frais. Il est recommandé d'offrir trois choix aux parents.

Proposition du remboursement des frais de garde, aux parents pour les jours de fermeture du service de garde Avant et après à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc. Le remboursement se fera



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

soit par crédit sur les frais du mois suivant, par remboursement ou en faisant un don en échange pour un reçu déductible d'impôt.

Adoptée

Proposition de rémunérer les employés permanents en poste le temps de fermeture causé par le virus au site Avant et après école Saine-Jeanne-d'Arc. Ce temps est considéré comme un congé forcé causé par la Covid-19 et ne sera pas retiré de la banque de vacances, de maladie ou de congé personnel des employés.

Adoptée

7. Politique « Enfant à besoin particulier »

Proposition d'adoption de la politique « Enfant à besoin particulier ».

Adoptée

8. Rapport financier

Le rapport financier du 1^{er} juillet au 30 octobre 2020 a été partagé. David Caron l'a présenté en l'absence de Philippine, la trésorière. Le CEPP a reçu suffisamment de subventions et de soutien du gouvernement pour se soutenir malgré l'absence de revenu des parents et l'obligation de payer les employés pour un mois et demi. Les membres désirent l'inclusion d'une catégorie dans le budget pour anticiper des remboursements lorsque le service est fermé. Il est recommandé de faire un examen cas par cas plutôt qu'une application globale. Les faits pourraient changer et les possibilités sont nombreuses. Afin d'établir une politique, il faudrait anticiper toutes les possibilités, ce qui n'est pas réaliste en ce temps de pandémie. Les futures décisions peuvent se prendre par courriel afin de répondre plus rapidement aux diverses situations.

Proposition d'adoption du rapport financier du 30 octobre 2020.

Adoptée

9. Rapport des coordonnateurs

Le rapport des coordonnateurs a été partagé; ils sont bien appréciés par les membres. Un rappel de l'importance de la communication avec les parents surtout pour les employés des services avant et après école. L'application HiMama n'est pas utilisée dans ces services, alors on suggère qu'un autre moyen introduit pour accueillir et accompagner les parents. La rubrique dans le rapport sur les communications avec les parents laisse à désirer.

10. Rapport de la direction

a) Fin de la subvention CAGJE (25\$ par jour)

La lettre informant les parents de la fin de la subvention CAGJE qui réduisait les frais de garde à 25\$ par jour a été expédiée par courriel et par lettre. (Voir la lettre dans le Drive.)



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

Les frais qui seront chargés au 1^{er} avril 2021 seront identiques aux frais fantômes sur les factures existantes des parents. L'augmentation des frais adoptée à l'AGE en février dernier n'a pas été approuvée par le gouvernement pour la subvention CAGJE, alors elle n'est pas permise. S'il faut augmenter les frais, il faudrait convoquer une nouvelle AGE.

b) Inscriptions

Les services du CÉPP ont augmenté de 66% à 73% conformément à la capacité réduite causée par la Covid-19 (selon la capacité normale, nous sommes à 63 %) ce qui est supérieur à la moyenne provinciale.

	Inscriptions au 30 oct.	Capacité habituelle	Capacité COVID-19	Places vacantes au 30 sept.	Places vacantes au 30 oct.
Gabrielle-Roy préscolaire	76	81	81	14	5
Belle Nature	30	43	43	15	13
À l'Aventure	7	16	16	11	9
La Mission AAE	15	30	25	8	10
Père-Lacombe AAE	3	27	10	7	7
Notre-Dame AAE	14	30	25	15	11
Sainte-Jeanne-d'Arc AAE	14	38	25	11	11
Gabrielle-Roy AAE	23	23	25	2	2

c) Child Care Regulation Act

Le ministère a dévoilé les changements proposés aux règlements pour les services de garde. Le Projet de loi 39, Early Learning and Child Care Amendment Act, a été déposé à la Législature le 29 octobre dernier. La directrice n'anticipe pas de grands changements qui affecteront les opérations du CEPP. Pour en savoir plus, consultez ce reportage de Radio-Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1745254/petite-enfance-schulz-garderies-services-garde-projet-loi-39?fromApp=appInfofos&partageApp=appInfoIOS&accesVia=partage>

d) Rétablissement des repas à Gabrielle-Roy et des collations à Belle Nature et À l'Aventure

Le chef cuisinier du CÉPP est de retour depuis le début novembre. Le Conseil scolaire et Alberta Health ont approuvé le protocole (sur Google Drive) mis en place pour la gestion des repas en ce temps de pandémie, ce qui a permis de rétablir l'offre de repas à Gabrielle-Roy et de collations aux deux autres sites préscolaires.

e) Appréciation du personnel

Annuellement, le Conseil d'administration offre une carte-cadeau Superstore aux employés permanents à temps plein et à temps partiel comme cadeau de Noël. Cette dépense est prévue dans le budget. La présidente signera une carte de souhaits du temps des Fêtes au



GARDERIE ET SERVICE DE GARDE FRANCOPHONE (12 mois à 12 ans)
École Publique Gabrielle-Roy - 8728-93^e Avenue, Edmonton, AB T6C 1T8
Courriel : direction@cepp.info

nom du CA. Les cartes seront distribuées par les coordonnatrices lors de la dernière rencontre du personnel avant le congé des Fêtes.

11. Varia

a) Services Avant et après école

Le gouvernement albertain a annoncé aujourd'hui que les écoles seront fermées du 18 décembre au 11 janvier, soit une semaine de plus que d'habitude. Cette annonce est en réaction à l'augmentation des cas de Covid en Alberta. Par conséquent, les services de garde avant et après écoles seront possiblement fermés durant cette période. L'obligation de rembourser les parents pour cette fermeture inattendue représente une perte d'environ 6 500\$.

Proposition de réduire les frais des parents pour le mois de janvier advenant une fermeture du 4 au 11 janvier 2021.

Adoptée

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu durant la semaine du 14 décembre. Un sondage sera envoyé pour arrêter une date.

13. Fin de la rencontre

La réunion prend fin à 21h32 par épuisement des points à l'ordre du jour.